

Politique d'intervention auprès des enfants à besoins particuliers

INTRODUCTION

Le CPE du Carrefour offre aux enfants du quartier Centre-sud des services éducatifs favorisant leur développement global. Au fil des ans, le CPE a défini sa mission :

- **Nous sommes là pour l'enfant d'abord: c'est lui qui justifie notre raison d'être.**
- **Notre rôle est de l'accueillir comme il est et de tout mettre en œuvre pour qu'il se développe et prenne sa place. Nous devons assurer sa santé, sa sécurité et son bien-être.**
- **Nous devons nous centrer sur ses besoins et ses goûts pour les transformer en «carburant» de notre action éducative.**
- **Nous considérons le parent comme principal agent éducateur et nous défendons ce point de vue. Le parent incarne la constance auprès de son enfant et est habilité à faire des choix pour lui. Il représente le lien le plus significatif entre l'enfant et le centre de la petite enfance.**
- **Nous avons la responsabilité de collaborer avec tous les acteurs de cette «mission», c'est-à-dire les familles des enfants que nous recevons et les organismes/enfance-familles du quartier et d'en faire des partenaires.**

Le CPE s'est aussi donné une série de politiques afin de préciser et concrétiser les pratiques éducatives qu'il privilégie afin de rendre sa mission. Nous avons adopté le programme « Jouer, c'est Magique » et le programme « Brindami » pour mieux articuler notre action et mettre en application les 5 principes du programme éducatif des CPE :

- Chaque enfant est unique
- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré
- L'enfant est le premier agent de son développement
- L'enfant apprend par le jeu

- La collaboration entre le personnel éducateur et le parent est essentielle : Le parent joue un rôle actif au sein du CPE. Il est régulièrement sollicité pour participer soit au conseil d'administration soit aux différentes sorties éducatives et aux rencontres parents / éducatrices. Le CPE met tout en œuvre pour faciliter la participation des parents à la vie active du service.

Ainsi, le centre de la petite enfance met tout en place pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant. Il existe cependant des situations où l'on doit faire une intervention spécifique en raison de difficulté de comportement (déficit d'attention, retrait social...) ou de développement (langagier, moteur, cognitif) chez l'enfant. (L'annexe 1 donne un éventail de ces difficultés)

COMMENT S'ARTICULE L'INTERVENTION ?

La collaboration du parent est un facteur déterminant dans l'adaptation de son enfant au CPE et il est amené à contribuer au bien-être de son enfant par l'entremise du transfert quotidien d'information entre lui et l'éducatrice de son enfant. Cette collaboration est encore plus nécessaire lorsque l'enfant démontre un ou des besoins particuliers. Le parent connaît son enfant et ses besoins et il demeure la figure la plus significative auprès de son enfant. C'est pourquoi, le parent est informé et est appelé à contribuer à la compréhension des besoins et à l'élaboration du plan d'intervention. La collaboration entre le personnel éducateur et le parent est aussi essentiel au succès de l'intervention.

1- L'observation

Première étape préalable à l'intervention, l'observation de l'enfant permet d'identifier la problématique de façon objective et mesurable. Cela permet aussi d'élaborer un plan d'intervention adapté aux besoins de l'enfant. L'observation de l'enfant doit être planifiée et structurée puisque le comportement change durant la journée. Par exemple, l'enfant qui sera fatigué aura tendance à être plus agressif ou à mordre. Il est donc important de planifier un calendrier pour permettre l'observation de l'enfant à divers moments de la journée (accueil le matin, période d'atelier, moment de routine, départ, etc.). Les différents outils utilisés sont :

- Le journal de bord qui permet à l'éducatrice d'inscrire à chaque jour ses observations sur les particularités du déroulement de la journée et les réactions de l'enfant.
- Le rapport anecdotique qui consiste à rédiger la description d'un fait observé.
- L'échantillonnage par intervalle de temps permet à l'éducatrice l'observation du comportement de l'enfant à des intervalles réguliers.
- Le profil socio affectif est un test qui permet l'évaluation des compétences sociales et les difficultés d'adaptation de l'enfant.

L'éducatrice, dans son travail quotidien, peut découvrir qu'un enfant de son groupe présente des difficultés et qu'une intervention particulière est peut-être nécessaire. Lors de rencontres avec la conseillère pédagogique (rencontre individuelle, de sous-groupe, etc.), elle fait part de ses observations ou de ses inquiétudes et un plan d'observation est élaboré. Le parent, par son contact quotidien avec l'éducatrice, est appelé à bonifier les observations. Une rencontre avec le parent peut être tenue si nécessaire.

2- Le plan d'intervention

A) L'élaboration d'un premier plan d'intervention

À partir des observations de l'éducatrice et/ou du parent, une rencontre avec la conseillère pédagogique sera organisée afin d'identifier les premiers éléments du plan d'intervention. Celui-ci reposera sur plusieurs zones d'intervention qui peuvent être mises en places au CPE pour venir en aide à l'enfant :

- L'aménagement du local : Un environnement et du matériel adaptés, qui propose beaucoup de défis réalisables et qui est stimulant diminuent le niveau de stress. Cela permet de réduire les comportements inappropriés.
- L'ajout d'une éducatrice de soutien : Cet ajout permet à l'éducatrice responsable du groupe de mettre en place des stratégies d'intervention (programme de stimulation,

observation, activités en petits groupes, etc.) auprès de l'enfant présentant des besoins particuliers.

- La planification pédagogique : La planification pédagogique est réévaluée avec la conseillère pédagogique afin d'intégrer divers types d'activités qui peuvent aider l'enfant en difficulté.
- L'horaire : L'horaire doit respecter le rythme de l'enfant. Il doit être structuré de façon à faciliter son adaptation et à construire sa sécurité personnelle.
- La pratique éducative de l'éducatrice : La qualité de l'intervention démocratique ; la clarté des consignes, les choix et les défis proposés, la cohérence entre ce qui est dit et ce qui est fait et la constance sont autant de facteurs dont on doit tenir compte au moment de l'élaboration du plan d'intervention.

Ce plan sera mis en œuvre pour une période minimale de 4 semaines puisque ce délai est nécessaire afin de voir apparaître des changements significatifs chez l'enfant.

L'éducatrice devra donc faire preuve de persévérance dans l'application du plan.

B) Évaluation de l'intervention

Après la période de 4 semaines de mise en pratique du plan, une rencontre aura lieu entre la conseillère pédagogique et l'éducatrice afin d'évaluer les effets du plan d'intervention.

Cette évaluation est essentielle car elle permet de faire une analyse précise de l'intervention mise en application, de ses effets et de sa pertinence. Si on observe peu de modifications dans les difficultés vécues par l'enfant, on pourra alors envisager une ressource extérieure (CLSC, centre hospitalier, organisme communautaire) ou revoir les zones d'intervention qui avaient été mises en place afin de favoriser le succès de l'intervention. Une rencontre entre le parent, l'éducatrice, la conseillère pédagogique et, s'il y a lieu, d'autres intervenants déjà impliqués au dossier sera organisée.

C) Un processus continu

Le plan d'intervention auprès d'un enfant qui présente des besoins particuliers doit faire l'objet d'un processus continu d'observations, de stratégies d'intervention et de réévaluations. À la lumière des résultats d'un premier plan, de nouveaux objectifs ainsi que de nouvelles stratégies sont mis en place et ainsi de suite.

LE RÔLE DE CHACUN DES ACTEURS DU CPE

1. le conseil d'administration

Le Conseil d'administration a la responsabilité de réitérer les orientations générales du CPE. Il a la responsabilité d'adopter les politiques servant de cadre à l'action éducative. Il doit prévoir que les ressources humaines, financières et matérielles sont en place afin de rendre l'application de cette politique possible. Le maintien des éducatrices de rotation et des heures de libération, l'embauche d'aide-éducatrices dans le cadre de divers programmes, l'adoption de budgets prévoyant une certaine marge de manœuvre pour la mise en application de plan d'intervention sont autant d'actions que doit poser le C.A.

2. Le comité de régie et le comité pédagogie

Le comité de régie doit voir à l'organisation des ressources, à assurer un suivi et s'assurer d'une bonne collaboration entre les différentes personnes concernées. De plus, il doit apporter un soutien par des ressources humaines et matérielles et accorder du temps de libération aux personnes impliquées dans le processus de l'intervention.

Le comité pédagogie doit être un lieu de ressourcement et de soutien pour les conseillères pédagogiques. Il doit mettre en place des plans d'intervention, travailler en collaboration avec les intervenants, assurer un suivi, favoriser la mise en place d'actions pertinentes adaptées aux besoins des enfants. De plus, il doit s'assurer de l'évolution des plans d'intervention et veiller à ce que le processus est bien en place et qu'il soit respecté.

3. La conseillère pédagogique

La conseillère, comme personne-ressource auprès du parent et de l'enfant, apporte un soutien à l'éducatrice. Elle peut faire également du dépistage de troubles de comportement et du développement et ainsi en prévenir l'aggravation. Lors des rencontres (sous – groupe, individuelle...), elle permet à l'éducatrice ou au parent de nommer les difficultés rencontrées, de se questionner ou d'exprimer ses besoins relativement à un enfant en particulier. Avec l'éducatrice et/ou le parent, la conseillère pédagogique évalue le type de difficultés vécues par l'enfant et le type d'intervention appropriée. Elle travaille à l'élaboration d'un plan d'action et supervise et coordonne la mise en application.

4. L'éducatrice

L'éducatrice est au cœur de l'action. C'est elle qui applique le programme éducatif et qui, parmi les employées du CPE, connaît le plus les enfants de son groupe puisqu'elle interagit avec eux quotidiennement. Sa compétence, ses actions pédagogiques et ses observations lui permettent de jouer un rôle primordial dans le dépistage d'enfant ayant des besoins particuliers. Ces mêmes qualités lui permettront de contribuer dans l'élaboration du plan d'intervention et de son application. Sa persévérance et son professionnalisme permettront de réviser le plan, de l'améliorer.

5. Le parent

La participation du parent tout au long du processus est essentielle car il est celui qui connaît le mieux son enfant. Ses observations sont importantes pour l'éducatrice et la conseillère pédagogique. La collaboration avec le parent est nécessaire pour la réussite de l'intervention auprès de l'enfant car souvent, il sera appelé à y être actif que ce soit par son intervention à la maison ou par des démarches auprès des ressources externes.

ANNEXE 1

Les types de comportements :

Divers types de comportements peuvent être observés chez l'enfant. Il est important que le personnel du CPE ne pose pas de diagnostic et se réfère au spécialiste approprié. Voici une liste de comportements que l'on peut voir se manifester chez certains enfants tels qu'ils ont été décrits dans Jouer, c'est magique « Programme favorisant le développement global des enfants ».

Les troubles d'externalisation

L'enfant qui présente des troubles d'externalisation adopte des comportements qui causent des dommages ou du tort à autrui ou à ses biens. Il extériorise ainsi ses difficultés en prenant pour cible ses camarades, ses parents, son éducatrice ou encore les objets qui l'entourent. Les trois principaux troubles rencontrés dans cette catégorie sont l'agressivité-hostilité envers les pairs, les déficits d'attention-hyperactivité et les troubles d'opposition à l'adulte.

- L'agressivité-hostilité envers les pairs.

Ces problèmes sont ceux des enfants qui bousculent, frappent et attaquent fréquemment leurs camarades. Les gestes physiques s'accompagnent souvent de menaces verbales ou d'injures. L'agressivité est ainsi exprimée lorsque l'enfant est frustré, lorsqu'il n'obtient pas de réponse sur-le-champ à sa demande ou lorsqu'il désire obtenir un jouet, par exemple. L'agressivité est parfois exprimée également sans raison apparente. Ce type de comportement peut avoir un impact direct sur la création de relations harmonieuses avec les autres.

- Le déficit d'attention-hyperactivité

Ce trouble est caractérisé par une faible capacité d'attention et par une activité motrice soutenue et chronique. L'enfant éprouve alors de la difficulté à se concentrer et à terminer une tâche et se laisse distraire facilement. En plus d'être turbulent et bruyant, son comportement est caractérisé par des gestes impulsifs, brusques et maladroits ainsi que par une faible capacité à tolérer l'attente des délais et les moments d'inaction. L'enfant qui présente un tel trouble vit des difficultés sur le plan social, car il a du mal à se faire accepter des autres. L'éducatrice doit offrir une supervision et un encadrement accru afin d'amener l'enfant à fonctionner au sein du groupe. Le jeune enfant déborde d'une énergie et semble survolté aux yeux de l'éducatrice. Il est important de rappeler que le véritable déficit d'attention-hyperactivité se confirme par un examen neurologique et d'autres renseignements spécialisés.

- L'opposition à l'adulte

L'enfant qui présente ce problème d'adaptation établit avec les adultes qui l'entourent des rapports trop souvent tendus et négatifs. Il s'oppose systématiquement en refusant d'obéir aux consignes, par exemple. Cette opposition va au-delà d'une recherche d'autonomie et d'affirmation de soi normale chez le jeune enfant d'âge préscolaire.

Les troubles d'internalisation :

L'enfant qui présente des troubles d'internalisation adopte des comportements qui causent du tort non pas aux autres, mais à lui-même. Les deux principaux troubles sont : le retrait social et l'anxiété de séparation.

- Le retrait social

L'enfant se retire du groupe, se tient souvent à l'écart des autres enfants, amorce peu d'interactions verbales et physiques, est passif, peu souriant et se montre peu motivé à participer aux activités sociales. Il est important de ne pas confondre le retrait social avec le jeu solitaire qui est tout à fait normal chez le jeune enfant. Le retrait social est également souvent présent chez l'enfant qui s'intègre à un nouveau groupe d'enfants. Ce comportement risque de compromettre le développement s'il persiste sur une période prolongée.

- L'anxiété de séparation

L'enfant éprouve de l'anxiété lorsqu'il doit se détacher de ses parents comme lors de son entrée au service de garde. Cette anxiété se manifeste par des pleurs, des cris, de vives protestations, des tics nerveux ou même des troubles du sommeil et le refus de participer aux activités sociales. Normales chez le jeune enfant, ces manifestations tendent à disparaître au fur et à mesure que ce dernier acquiert une sécurité personnelle. L'enfant qui ne réussit pas à surmonter cette angoisse s'expose à développer des troubles plus graves.

Les troubles du développement

On retrouve parfois des difficultés de développement chez des enfants qui sont déjà intégrés au CPE et dont le diagnostic a été établi par des professionnels de la santé. Dans ces cas, on suit la procédure établie avec eux. Le CPE du carrefour favorise l'intégration d'enfants à défi particulier. Plusieurs politiques adoptées en ce sens par le CPE viennent soutenir le parent, l'éducatrice (une personne supplémentaire en soutien qui permet la mise en place d'un programme de stimulation, une formation offerte sur le trouble de développement identifié) et l'enfant par le matériel nécessaire au plan d'intervention.

Les troubles envahissant du développement :

- L'autisme
- Dysphasie
- Le syndrome d'asperger
- Le syndrome de Rett

Les troubles envahissants du développement se caractérisent par diverses difficultés : Des troubles de communication où l'enfant éprouve des grandes difficultés au niveau du langage, des troubles de socialisation où l'enfant a peu de contact avec ses pairs ou avec les adultes qui l'entourent et des troubles neurosensoriels qui peuvent affecter les cinq sens. Les symptômes se manifestent à différents degrés. Les causes exactes ne sont pas connues. Seuls des spécialistes peuvent émettre un diagnostic précis.

Les troubles de développement au niveau cognitif :

- Trisomie 21
- Déficience intellectuelle

L'enfant qui présente un retard de développement intellectuel se développe à un rythme lent. Les causes de déficiences intellectuelles et les types de déficiences sont multiples. Certains retards ne sont pas apparents chez l'enfant, sauf dans le cas de trisomie où l'on observe des caractéristiques physiques communes à tous les enfants atteints.

Les troubles de développement au niveau moteur :

- La paralysie cérébrale
- La dystrophie musculaire
- La spina bifida
- La paralysie des membres

L'enfant atteint au niveau moteur n'a pas nécessairement une déficience intellectuelle, il éprouve souvent des difficultés motrices ou langagières qui peuvent nuire à son développement global.

Les troubles de la communication :

- Bégaiement
- Dyslexie

L'enfant qui présente un trouble du langage peut présenter des troubles de comportements car le langage est indispensable dans les relations sociales.

Ceci n'était qu'un bref aperçu des difficultés de développement que l'on peut identifier au CPE. D'autres manifestations peuvent être observées chez l'enfant. Finalement, l'observation demeure une action importante dans le processus d'identification de la problématique.

ANNEXE 2

Ressources extérieures

Autisme et troubles envahissants du développement de Montréal

4450,rue Saint-Hubert 526-6114

CLSC des Faubourgs

Enfance-Famille 527-9568

Clinique externe de psychiatrie du CHUM (Pavillon Notre-Dame)

Enfants 281-6030 #8416

Education Coup de fil

1150,boulevard Saint-Joseph est, bureau 002 525-2573

Institut Raymond Dewar

3600,rue Berri 284-2581

Hôpital Marie-Enfant

5200,rue Bélanger est 374-1710

Hôpital Sainte-Justine

3175,chemin Côte Ste-Catherine 345-4931

Joujouthèque Hochelaga-Maisonneuve

3946,rue Adam 523-6501

Ligne Parent

7 jours,24 heures 288-5555